

**VERIFICATION PERIODIQUE DES DISPOSITIFS ACTIONNES DE SECURITE
(EPR de 2^{ème} catégorie type R et activité de type N)**

OBJET : Etablissement d'une proposition de contrat par une entreprise agréée pour ce type de mission, afin d'effectuer la vérification périodique (annuelle) des dispositifs actionnés de sécurité du collège, du grand gymnase et du Foyer selon la réglementation en vigueur.

DUREE : Le contrat prendra effet à la date de signature du contrat et se terminera au 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit par expresse reconduction à compter du 1^{er} janvier des années suivantes pour deux périodes de un an chacune. Durée totale du contrat : 3 ans maximum.

ETENDUE : Vérification des DAS concernant le désenfumage.

Les installations comprennent :

- 37 Tirer lâcher sur châssis de façade
- 3 TL sur châssis dans plafond
- 4 Trappes à venelles
- 8 Châssis sur commandes CO2
- 5 Exutoires skydome sur commandes CO2

La liste est non exhaustive et pourra être modifiée au moment de la visite préalable.
Pas d'ouvrants asservis au SSI.

CONTRAT : La proposition portera sur :

- La vérification totale de l'installation en une prestation annuelle avec rapport fourni et devis de remise en état

La proposition devra en outre faire figurer le délai d'intervention de dépannage.

DIVERS : Visite possible des installations avant toute proposition.

La première prestation devra être effectuée nécessairement avant le 1^{er} octobre 2017.

Le prestataire retenu devra prendre contact avec le service gestionnaire du Collège avant la prestation pour déterminer une date d'intervention.

FACTURATION : Après intervention, règlement 30 jours (sauf si la facture est envoyée durant la période des vacances d'été).

Adresse de facturation : **COLLEGE EMILE VERHAEREN**
108 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92210 SAINT CLOUD

SIGNATURE DU CANDIDAT